

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014039

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Cession au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France de la moitié indivise de la parcelle AX 122 située 36 rue Charron à Aubervilliers.

EXPOSE :

Le secteur Réchossière/rue des Cités/nouvelle France/André Karman a été identifié dans l'étude urbaine réalisée par l'agence Philippe Panerai comme un îlot prioritaire car il constitue une transition entre l'hyper centre et les îlots d'équipements et d'habitat collectif, situé proche de la future station de métro Mairie d'Aubervilliers.

C'est aujourd'hui, un îlot mixte occupé par des pavillons, des bâtiments collectifs, d'activités et des équipements.

Cet îlot est situé dans le périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).

La Commune est propriétaire de la moitié indivise de la parcelle AX 122 située 36 Charron à Aubervilliers, au sein de cet îlot. Cette parcelle correspond à une cour commune en indivision avec la parcelle voisine AX 68.

Il est proposé de céder ce bien à l'EPFIF afin de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat à savoir la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession de la moitié indivise de la parcelle AX 122 située 36 Charron, au profit de l'EPFIF au prix de 69 800 €.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

EXCUSES : Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim

ABSENTS: Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014039

Signataire : AD

OBJET : Cession au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France de la moitié indivise de la parcelle AX 122 située 36 rue Charron à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 1^{er} octobre 2014 ;

Considérant que le secteur Réchossière/rue des Cités/nouvelle France/André Karman a été identifié dans l'étude urbaine réalisée par l'agence Philippe Panerai comme un îlot prioritaire car il constitue une transition entre l'hyper centre et les îlots d'équipements et d'habitat collectif, situé proche de la future station de métro Mairie d'Aubervilliers,

Considérant qu'il s'agit d'un îlot mixte occupé par des pavillons, des bâtiments collectifs, d'activités et des équipements,

Considérant que la Commune est propriétaire de la moitié indivise de la parcelle AX 122 sise 36 Charron à Aubervilliers, au cœur de cet îlot,

Considérant que cette parcelle correspond à une cour commune en indivision avec la parcelle voisine AX 68,

Considérant que cet îlot est situé dans le périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF),

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder la moitié indivise de la parcelle AX 122 située 36 Charron, au profit de l'EPFIF au prix de 69 800 €.

FIXE le prix de cession à 69 800 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

Reçu en préfecture le : 19/12/2014
Publié le : 19/12/2014
Certifié exécutoire le : 19/12/2014



L'Adjoint délégué
Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué
Sofienne KARROUMI